



v H5HG : =B 5B 7 =9F G ` &\$%(



stl.laval.qc.ca



TABLE DES MATIÈRES

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière.....	2
Rapport de l'auditeur indépendant	3
Rapport du vérificateur général de Laval.....	5
État des résultats.....	8
État de la situation financière	9
État de la variation de la dette nette	10
État des flux de trésorerie.....	11
Notes complémentaires	12
ANNEXE A – Dette à long terme.....	30
ANNEXE B – Charges par objet	31
ANNEXE C – Activités de fonctionnement à des fins fiscales.....	32
ANNEXE D – Activités d'investissement à des fins fiscales	33
ANNEXE E – Excédent accumulé	34

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers de la Société de transport de Laval ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les montants qui doivent nécessairement être fondés sur le jugement et les estimations. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public applicables aux administrations locales recommandées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction de la Société maintient un système de contrôle comptable interne, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le conseil d'administration s'acquitter de sa responsabilité relative aux états financiers, principalement par l'intermédiaire de son comité de vérification. Le comité de vérification est composé de membres du conseil d'administration et d'un membre externe. Ce comité rencontre la direction, le vérificateur général de Laval et la firme Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l., examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Les états financiers ont été audités conjointement par le vérificateur général de Laval et par Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l., dont les services ont été retenus par le conseil d'administration. Le vérificateur interne, le vérificateur général de Laval et l'auditeur indépendant peuvent, en toute liberté et en toute indépendance, rencontrer le comité de vérification.

Laval, Québec
Le 13 avril 2015

Le directeur général,



Guy Picard, PH.D., PMP

La directrice et trésorière
Administration et planification d'entreprise,



Kathy Dumortier, CPA, CA

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT



Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Bureau 300
Les Tours Triomphe
2500, boul. Daniel-Johnson
Laval (Québec) H7T 2P6

Téléphone : 514 382-0270
Télécopieur : 514 875-9797
www.rcgt.com

Aux membres du conseil d'administration de la
Société de transport de Laval

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société de transport de Laval, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2014, l'état des résultats, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (SUITE)

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société de transport de Laval au 31 décembre 2014 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Observations

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur le fait que la Société de transport de Laval inclut dans ses états financiers certaines informations financières à des fins fiscales. Ces informations, qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, sont établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et présentées aux annexes C, D et E.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C.R. L.¹

Laval, Québec
Le 13 avril 2015

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A122487

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DE LAVAL



Aux membres du conseil d'administration de la
Société de transport de Laval

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société de transport de Laval, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2014, et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les Normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DE LAVAL (SUITE)

Fondement de l'opinion avec réserve

La direction n'a pas comptabilisé à l'état de la situation financière des paiements de transfert à recevoir du gouvernement du Québec et dont il est prévu que lesdits paiements de transfert seront effectivement obtenus. Ces montants sont relatifs à différents programmes d'aide concernant la construction d'immobilisations et d'autres charges pour lesquels les travaux ont été réalisés ou les charges constatées, mais dont les transferts en vertu des programmes d'aide sont versés par le gouvernement de façon pluriannuelle. Cette méthode comptable constitue une dérogation à la nouvelle norme qui prévoit la comptabilisation des paiements de transfert à titre de revenus pour le bénéficiaire lorsqu'ils sont autorisés par le gouvernement cédant à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité, sauf lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Les incidences de la comptabilisation actuelle sur les états financiers aux 31 décembre 2014 et 2013 sont les suivantes :

	Surévaluation/ (Sous-évaluation)	
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
<i>État de la situation financière</i>		
Débiteurs et actifs financiers	(31 226 463)	(30 086 778)
Dettes nettes	31 226 463	30 086 778
Excédent accumulé	(31 226 463)	(30 086 778)
<i>État des résultats</i>		
Transferts et revenus	(1 139 685)	1 264 022
Excédent de l'exercice	(1 139 685)	1 264 022
Redressement aux exercices antérieurs	(30 086 778)	(31 350 800)
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	(31 226 463)	(30 086 778)

Opinion avec réserve

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société de transport de Laval au 31 décembre 2014, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Observations

Informations financières établies à des fins fiscales

Sans pour autant modifier mon opinion, j'attire l'attention sur le fait que la Société de transport de Laval inclut dans ses états financiers certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations, établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et présentées aux annexes C, D et E et portent sur l'établissement de l'excédent de l'exercice et la ventilation de l'excédent accumulé à des fins fiscales.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DE LAVAL (SUITE)

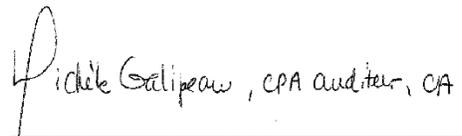
Autres points

Comptabilisation des paiements de transfert

Une version révisée de la norme portant sur la comptabilisation des paiements de transfert est entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er avril 2012. Le fondement de mon opinion avec réserve exprimé ci-dessus découle de mon interprétation de cette nouvelle norme.

La nouvelle norme maintient le principe qu'un paiement de transfert doit être constaté à titre de revenu lorsqu'il est autorisé et que les critères d'admissibilité sont atteints. Elle précise cependant le critère d'autorisation pour le bénéficiaire en le mettant en lien avec l'autorisation du côté du cédant, d'où la divergence d'interprétation. Je considère que les représentants des gouvernements sont habilités à négocier et à conclure des ententes valides et que, par conséquent, l'autorisation d'un paiement de transfert survient lorsqu'un représentant habilité signe une entente et informe par écrit le bénéficiaire de sa décision d'effectuer un transfert. Ces faits établissent, selon moi, qu'il est prévu que lesdits paiements de transfert seront effectivement obtenus.

Le vérificateur général de Laval,



Michèle Galipeau, CPA auditeur, CA

Laval, Québec
Le 13 avril 2015

BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DE LAVAL
1200, boul. Chomedey, bureau 500, C.P. 422
Succursale Saint-Martin, Laval (Québec) H7V 3Z4
Téléphone : 450 978-6888
Télécopieur : 450 680-2866

ÉTAT DES RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 décembre 2014

	Notes	2014 Budget \$	2014 Réal \$	2013 Réal \$
REVENUS				
Fonctionnement				
Contribution de la Ville de Laval		57 357 000	57 357 000	55 550 000
Usagers	3	34 128 689	32 196 706	31 522 753
Transferts du gouvernement du Québec	4	22 928 277	19 881 538	20 658 597
Contribution de l'Agence métropolitaine de transport	5	11 664 616	10 888 390	12 250 532
Autres revenus	6	2 493 553	2 659 146	2 589 146
		128 572 135	122 982 780	122 571 028
Investissement				
Transferts du gouvernement du Québec	4	15 389 820	8 853 034	6 272 304
		143 961 955	131 835 814	128 843 332
CHARGES				
Transport régulier		82 302 273	81 654 765	79 773 886
Administration générale		15 730 536	15 251 884	14 808 440
Transport adapté		8 579 147	8 704 611	8 613 096
Contribution à l'Agence métropolitaine de transport	5	8 081 500	6 881 815	7 203 155
Intérêts et frais de financement		3 485 198	2 386 524	2 525 433
Dépenses imprévues		1 900 081	-	-
Amortissement des immobilisations		14 959 000	11 909 584	11 649 727
		135 037 735	126 789 183	124 573 737
EXCÉDENT DE L'EXERCICE		8 924 220	5 046 631	4 269 595
Excédent accumulé au début de l'exercice			61 621 577	57 351 982
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE			66 668 208	61 621 577

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre 2014

	Notes	2014	2013
		\$	\$
ACTIFS FINANCIERS			
Encaisse et placements temporaires		3 347 176	19 203 865
Débiteurs	7	16 885 295	12 921 695
Transferts à recevoir	8	27 227 825	18 140 933
		47 460 296	50 266 493
PASSIFS			
Créditeurs et frais courus	10	18 272 975	15 833 428
Revenus perçus d'avance		1 600 503	1 728 063
Dette à long terme	11	62 707 974	61 174 228
Passif au titre des avantages sociaux futurs	13	10 905 700	10 994 600
		93 487 152	89 730 319
DETTE NETTE	12	(46 026 856)	(39 463 826)
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations	14	105 612 454	94 318 252
Stocks de fournitures		2 605 398	2 488 573
Autres actifs non financiers	15	4 477 212	4 278 578
		112 695 064	101 085 403
EXCÉDENT ACCUMULÉ		66 668 208	61 621 577
Engagements	16		
Éventualités	17		

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

Exercice terminé le 31 décembre 2014

	Notes	2014	2013
		\$	\$
EXCÉDENT DE L'EXERCICE		5 046 631	4 269 595
Variation des immobilisations			
Acquisitions		(23 229 804)	(15 208 123)
Produit de cession		2 675	(73)
Amortissement des immobilisations		11 909 584	11 649 727
Perte sur cession		23 343	4 415
		(11 294 202)	(3 554 054)
Variation des stocks de fournitures		(116 825)	(304 229)
Variation des autres actifs non financiers		(198 634)	(4 129 610)
		(315 459)	(4 433 839)
VARIATION DE LA DETTE NETTE		(6 563 030)	(3 718 298)
Dettes nettes au début de l'exercice		(39 463 826)	(35 745 528)
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE	12	(46 026 856)	(39 463 826)

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 décembre 2014

	2014	2013
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice	5 046 631	4 269 595
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	11 909 584	11 649 727
Perte sur cession d'immobilisations	23 343	4 415
	16 979 558	15 923 737
Variation nette des éléments hors caisse		
Débiteurs	(3 963 600)	10 563 882
Transferts à recevoir	(9 086 892)	(679 742)
Stocks de fournitures	(116 825)	(304 229)
Autres actifs non financiers	(198 634)	(4 129 610)
Créditeurs et frais courus	1 273 764	205 844
Revenus perçus d'avance	(127 560)	356 120
Passif au titre des avantages sociaux futurs	(88 900)	184 000
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	4 670 911	22 120 002
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions	(22 064 021)	(16 144 772)
Produit de cession	2 675	(73)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(22 061 346)	(16 144 845)
Activités de financement		
Émission de dettes à long terme	13 843 000	21 552 000
Remboursement de la dette à long terme	(12 319 000)	(18 246 400)
Variation des frais reportés liés à la dette à long terme	9 746	(122 115)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	1 533 746	3 183 485
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(15 856 689)	9 158 642
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	19 203 865	10 045 223
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	3 347 176	19 203 865

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2014

1. Statut et nature des activités

La Société de transport de Laval (ci-après la Société) est constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., chapitre S-30.01). Elle exploite une entreprise qui a pour responsabilité d'organiser et de fournir le transport en commun sur le territoire de la ville de Laval.

2. Sommaire des principales méthodes comptables

En tant qu'autre organisme public, les états financiers de la Société sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

a) Méthode de comptabilité

La comptabilisation des transactions s'effectue selon la méthode de comptabilité d'exercice. En vertu de cette méthode, les éléments de revenus, de charges, d'actifs et de passifs sont constatés au cours de l'exercice où ont lieu les faits et les transactions leur donnant lieu.

Les charges comprennent le coût des biens consommés et des services obtenus au cours de l'exercice, et incluent l'amortissement annuel du coût des immobilisations.

b) Estimations comptables

Pour dresser les états financiers conformément aux normes comptables, la direction de la Société doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Société pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les principales estimations comprennent la durée de vie utile des immobilisations, le montant à recevoir de l'AMT relativement à la quote-part de la taxe sur le carburant, les provisions à l'égard des salaires et avantages sociaux et les hypothèses actuarielles liées à l'établissement des charges et des obligations au titre des avantages sociaux futurs. Relativement à la quote-part de la taxe sur le carburant, la direction doit estimer les sommes à recevoir puisque les distributions pour les produits de la majoration de la taxe sur le carburant n'ont pas été effectuées par les autorités gouvernementales. Ainsi, les sommes à recevoir relativement à la quote-part de la taxe sur le carburant est d'approximativement huit millions de dollars.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2014

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

c) Constatation des revenus

Les revenus tirés du transport des usagers sont constatés au moment où les paiements en espèces ont lieu ou lorsque les droits de passage sont utilisés par la clientèle. Pour ce qui est des titres mensuels, les revenus sont constatés dans la période où ces titres sont valides.

Les contributions sont constatées lorsque les conditions donnant droit à ces aides gouvernementales ou municipales sont remplies, dans la mesure où elles ont été autorisées, et qu'une estimation raisonnable des montants est possible.

Les revenus de transfert sont constatés aux états financiers à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu aux transferts, pour autant qu'ils aient été autorisés, que les critères d'admissibilité soient satisfaits et qu'une estimation raisonnable des montants soit possible, sauf lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, le transfert est constaté à titre de passif au poste revenus perçus d'avance.

Les autres revenus sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

d) Actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés au coût.

Encaisse et placements temporaires

L'encaisse et les placements temporaires, constitués des soldes bancaires, de l'encaisse ou des découverts bancaires ainsi que des titres dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition, sont comptabilisés au coût. Ils sont présentés à titre de trésorerie et équivalents de trésorerie.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2014

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

e) Actifs non financiers

Les actifs non financiers sont, de par leur nature, employés normalement pour fournir des services futurs.

Immobilisations

Amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Le coût comprend les frais financiers capitalisés pendant la période de construction ou d'amélioration. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes, les durées et les taux annuels suivants :

	Méthode	Durée/Taux
Infrastructures	Linéaire	10 à 15 ans
Bâtiments	Linéaire	40 ans
Véhicules	Dégressif	22 % et 30 %
Ameublement et équipements de bureau	Linéaire	4 à 15 ans
Machinerie, outillage et équipements	Linéaire	5 à 15 ans

Les immobilisations sont amorties dès leur date de mise en service. Les immobilisations en cours de construction ou d'amélioration et les immobilisations hors service ne font pas l'objet d'un amortissement.

Réduction de valeur

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à une immobilisation est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation est réduit pour refléter la baisse de valeur. Toute moins-value sur les immobilisations est passée en charges à l'état des résultats et aucune reprise de moins-value ne peut être constatée ultérieurement.

Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures comprennent essentiellement des pièces utilisées pour l'entretien du matériel roulant et des infrastructures de la Société. Ils sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti (PEPS).

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2014

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

f) Dette à long terme

Les frais d'émission liés à la dette à long terme sont reportés et amortis sur la durée de chaque emprunt concerné, selon la méthode linéaire. Le solde non amorti est inclus aux frais reportés liés à la dette à long terme. La dette à long terme est présentée nette de ces frais à l'état de la situation financière.

g) Charges et passif au titre des avantages sociaux futurs

Régimes de retraite à cotisations déterminées

La charge correspond aux cotisations versées par l'employeur.

Un passif est constaté dans les créditeurs et frais courus pour des cotisations dues non versées à la fin de l'exercice de même que pour des cotisations à être versées dans les exercices subséquents relativement à des services déjà rendus.

Le régime de retraite des élus municipaux, auquel participe la Société, est comptabilisé comme un régime de retraite à cotisations déterminées.

Avantages sociaux futurs à prestations déterminées

En plus des prestations de retraite, ces avantages comprennent notamment :

- les avantages complémentaires de retraite, comme la couverture des soins de santé et l'assurance vie offertes aux retraités; et
- les avantages postérieurs à l'emploi.

La charge est établie selon la comptabilité d'exercice intégrale de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants. Se rajoutent, à titre de frais de financement, les intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées moins le rendement espéré des actifs du régime.

Un actif ou un passif, au titre des avantages sociaux futurs, est présenté à l'état de la situation financière pour refléter l'écart à la fin de l'exercice entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs du régime, net des gains et pertes actuariels non amortis et net d'une provision pour moins-value dans le cas d'un actif, s'il y a lieu.

Les obligations, au titre des prestations constituées, sont calculées de façon actuarielle selon la méthode suivante : répartition des prestations au prorata des services avec projection des salaires futurs, à partir du taux d'actualisation fixé et des hypothèses les plus probables de la Société en matière d'évolution des salaires, de roulement du personnel, d'âge de départ à la retraite des participants, d'évolution des coûts futurs et d'autres facteurs actuariels.

Aux fins du calcul de la valeur des actifs et du rendement espéré des actifs, ceux-ci sont évalués selon la méthode de la valeur ajustée sur une période de quatre ans.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2014

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Avantages sociaux futurs à prestations déterminées (suite)

Les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des salariés participants. L'amortissement débute dans l'exercice subséquent à celui de la constatation du gain ou de la perte.

Le coût des services passés découlant d'une modification de régime est passé immédiatement comme charge. Il fait l'objet, en contrepartie, d'un montant à pourvoir dans le futur à des fins fiscales.

L'excédent de la charge de l'exercice sur le décaissement requis, dans le cas des régimes non capitalisés, fait l'objet en contrepartie d'un montant à pourvoir dans le futur à des fins fiscales.

Le montant provenant de la mesure d'allégement fiscal, instaurée à la suite de la crise financière de 2008, relatif au régime de retraite à prestations déterminées, fait également l'objet en contrepartie d'un montant à pourvoir dans le futur à des fins fiscales.

h) Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir

Les dépenses constatées à taxer ou à pourvoir correspondent à des charges comptabilisées dans l'exercice, ou antérieurement, qui font l'objet d'un amortissement différé à des fins fiscales. Ils sont créés aux fins suivantes, à la suite d'un choix exercé par la Société, et amortis selon les durées indiquées ci-dessous par affectation aux activités de fonctionnement à des fins fiscales.

- Avantages sociaux futurs
 - ❖ Pour le déficit constaté initialement au 1^{er} janvier 2007, dans le cas des régimes capitalisés : de façon progressive sur la DMERCA des salariés participants. Dans le cas des régimes non capitalisés : le déficit n'est pas amorti.
 - ❖ Pour le coût relié aux services passés découlant de modifications de régime de retraite à prestations déterminées : sur la DMERCA des salariés participants touchés.
 - ❖ À titre de mesure d'allégement, pour l'excédent de la charge de fonctionnement sur le décaissement requis dans le cas des régimes non capitalisés : aucun amortissement n'est constaté.
 - ❖ À titre de mesure d'allégement, pour les gains et pertes actuariels relatifs au régime de retraite à prestations déterminées : il est prévu que le montant à pourvoir dans le futur, constitué en vertu de la mesure d'allégement selon les modalités décrites au document d'information émis par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) le 7 novembre 2008, se renverse au moyen de gains actuariels futurs, sinon de manière à ce qu'il soit ramené à zéro en 2021, en conformité avec les modalités d'encadrement de la mesure décrites dans le document d'information émis par le MAMOT le 7 octobre 2009.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2014

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

h) Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir (suite)

- Appariement fiscal des revenus de transfert
 - ❖ Démarcation des intérêts et du capital : exercice subséquent.
- Financement à long terme des activités de fonctionnement
 - ❖ Pour les frais d'émission de la dette à long terme en question : au fur et à mesure du remboursement en capital.

i) Instruments financiers dérivés

La Société utilise périodiquement des contrats de swaps sur marchandises pour se couvrir des fluctuations du prix du carburant. Les gains et pertes qui y sont reliés sont constatés dans l'état des résultats au cours de la période où ils sont réalisés et sont présentés avec la charge relative à l'élément couvert. La Société n'a pas recours à des instruments financiers à des fins spéculatives.

3. Usagers

	2014	2014	2013
		Réel	Réel
	\$	\$	\$
Transport régulier	21 216 804	20 089 532	19 608 676
Revenus régionaux ^(a)	11 834 836	11 172 471	10 932 882
Transport adapté	1 077 049	934 703	981 195
	34 128 689	32 196 706	31 522 753

^(a) Les revenus régionaux attribuables à la Société proviennent du partage de la vente des titres de transport métropolitain effectué par l'Agence métropolitaine de transport.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2014

4. Transferts du gouvernement du Québec

	2014	2014	2013
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Fonctionnement			
Exploitation - transport régulier	11 199 000	10 711 223	10 100 093
Exploitation - transport adapté	4 018 127	3 820 563	4 018 134
Financement	7 711 150	5 347 188	6 540 370
Autres		2 564	-
	22 928 277	19 881 538	20 658 597
Investissement			
Immobilisations	15 389 820	8 853 034	6 272 304
	38 318 097	28 734 572	26 930 901

5. Agence métropolitaine de transport

	2014	2014	2013
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Quote-part de la taxe sur les carburants	6 500 000	5 800 000	7 146 689
Aide à l'intégration tarifaire	4 566 102	4 431 413	4 443 790
Aide métropolitaine	598 514	656 977	660 053
	11 664 616	10 888 390	12 250 532

	2014	2014	2013
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Équipements métropolitains	1 680 000	1 247 432	1 328 166
Contribution aux trains de banlieue	6 357 000	5 618 133	5 874 989
Autres	44 500	16 250	-
	8 081 500	6 881 815	7 203 155

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2014

6. Autres revenus

	2014	2014	2013
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Publicité	645 541	795 603	767 623
Gestion des équipements et infrastructures métropolitains	503 669	503 699	491 414
Revenus d'intérêts	215 000	219 830	281 640
Activités accessoires et autres revenus	1 129 343	1 140 014	1 048 469
	2 493 553	2 659 146	2 589 146

7. Débiteurs

	2014	2013
	\$	\$
Agence métropolitaine de transport	13 188 865	9 475 760
Comptes clients généraux	1 673 796	2 055 106
Taxes à la consommation	1 494 750	809 485
Autres	527 884	581 344
	16 885 295	12 921 695

8. Transferts à recevoir

	2014	2013
	\$	\$
Gouvernement du Québec		
Remboursement de la dette à long terme	9 413 368	10 412 950
Exploitation - transport régulier	11 260 330	1 597 509
Exploitation - transport adapté	1 280 805	1 451 264
Immobilisations	5 161 215	4 534 122
Autres	112 107	145 088
	27 227 825	18 140 933

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2014

9. Emprunt bancaire

La Société dispose d'une marge de crédit autorisée de 10 000 000 \$, au taux préférentiel et renégociable annuellement. Le taux moyen pour l'exercice financier 2014 s'est élevé à 3,0 % (3 % au 31 décembre 2013).

La *Loi sur les sociétés de transport en commun* prévoit que la Ville de Laval est garante des engagements et obligations de la Société, ce qui inclut l'emprunt bancaire contracté par la Société. La garantie est sans contrepartie.

10. Crédoiteurs et frais courus

	2014	2013
	\$	\$
Salaires et charges sociales	11 154 027	10 784 828
Fournisseurs et frais courus	6 400 478	4 508 412
Intérêts courus de la dette à long terme	271 745	323 609
Retenues sur contrats et dépôts de garantie	446 725	216 579
	18 272 975	15 833 428

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2014

11. Dette à long terme

	2014	2013
	\$	\$
Obligations		
taux d'intérêt variant de 1,3 % à 4,55 % (1,3 % à 4,95 % en 2013)		
échéant de janvier 2015 à octobre 2019	63 263 000	61 739 000
Frais reportés liés à la dette à long terme	(555 026)	(564 772)
	62 707 974	61 174 228

La dette à long terme représente des obligations directes et générales de la Société. La *Loi sur les sociétés de transport en commun* prévoit que la Ville de Laval est garante des engagements et obligations de la Société, ce qui inclut la dette à long terme contractée par la Société.

Les versements estimatifs sur la dette à long terme, incluant les refinancements prévus et autorisés, au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

Année	\$
2015	9 632 000
2016	8 357 000
2017	8 616 000
2018	8 819 000
2019	7 199 000
1 à 5 ans	42 623 000
6 à 10 ans	19 794 000
11 ans et plus	846 000
	63 263 000

12. Dette nette

	2014	2013
	\$	\$
À la charge de		
Municipalité	14 800 393	9 377 048
Tiers		
Gouvernement du Québec - revenus futurs découlant d'ententes	31 161 222	30 034 982
Autres	65 241	51 796
	46 026 856	39 463 826

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2014

13. Passif au titre des avantages sociaux futurs

a) Description générale des régimes d'avantages sociaux

La Société a un certain nombre de régimes à prestations déterminées et à cotisations déterminées, capitalisés et non capitalisés, qui assurent à tous les salariés le paiement de prestations de retraite, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les employés cadres et non syndiqués de la Société participent au Régime de retraite des employés cadres et non syndiqués de la Société de transport de Laval. Ce régime est un régime à prestations déterminées. Les participants et la Société se partagent le financement du régime par le versement de cotisations. Les prestations prévues au titre du régime de retraite sont principalement fonction du nombre d'années de service et de la moyenne des cinq meilleures années consécutives de rémunération. Les employés cadres et non syndiqués de la Société bénéficient également d'un programme d'allocation de retraite. Le programme d'allocation de retraite est un régime non capitalisé à prestations déterminées fournissant une rente supplémentaire à certains employés. Cette rente représente l'excédent de la rente déterminée au régime de retraite sans tenir compte des limites fiscales imposées par la loi de l'impôt sur celle du régime de retraite en tenant compte de ces limites. Pour ce régime, seul l'employeur est responsable du financement.

L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite aux fins de la capitalisation a été effectuée le 31 décembre 2013 et la prochaine évaluation doit être effectuée en date du 31 décembre 2015.

Les employés syndiqués de la Société couverts par les accréditations du Syndicat des chauffeurs de la Société de transport de Laval (SCFP) et le Syndicat des employés de terminus de la Société de transport de Laval (SCFP) participent au Régime de retraite des chauffeurs d'autobus de la Société de transport de Laval, alors que les employés couverts par les accréditations du Syndicat des employés d'entretien de la Société de transport de Laval (CSN) et le Syndicat des employés de bureau de la Société de transport de Laval (CSN) participent au Régime de retraite des employés syndiqués de bureau et d'entretien de la Société de transport de Laval. Ces deux régimes, à des fins comptables, sont des régimes à cotisations déterminées. La contribution de la Société se limite à 9,0 % des salaires admissibles.

Les employés de la Société bénéficient également d'une gamme d'avantages sociaux complémentaires de retraite et postérieurs à l'emploi qui comprennent, notamment, l'assurance vie, la couverture de soins de santé, un régime de continuation de salaire temporaire durant l'invalidité ainsi que le maintien des protections d'assurance lors de certaines absences prolongées. Ces avantages varient dépendamment du groupe d'emploi à l'intérieur duquel se retrouve un employé.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2014

13. Passif au titre des avantages sociaux futurs (suite)

b) Passif au titre des avantages sociaux futurs

	2014	2013
	\$	\$
Actif du régime à prestations déterminées capitalisé	3 650 700	2 576 300
Passif des régimes à prestations déterminées non capitalisés	(14 556 400)	(13 570 900)
	(10 905 700)	(10 994 600)

c) Charge de l'exercice

	2014	2013
	\$	\$
Régime à prestations déterminées capitalisé (voir section g)	1 878 900	1 983 900
Régimes à prestations déterminées non capitalisés	1 635 400	1 785 200
Régime de retraite à cotisations déterminées	3 811 557	3 607 700
Régime de retraite des élus municipaux	22 784	14 230
	7 348 641	7 391 030

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2014

13. Passif au titre des avantages sociaux futurs (suite)

d) Situation actuarielle aux fins de comptabilisation

	Régime à prestations déterminées capitalisé		Régimes à prestations déterminées non capitalisés	
	2014	2013	2014	2013
	\$	\$	\$	\$
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	35 796 700	31 535 000	-	-
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	(36 632 400)	(36 627 300)	(14 756 500)	(13 653 500)
Situation actuelle nette : déficit de comptabilisation	(835 700)	(5 092 300)	(14 756 500)	(13 653 500)
Pertes actuarielles non amorties	4 486 400	7 668 600	200 100	82 600
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	3 650 700	2 576 300	(14 556 400)	(13 570 900)

e) Charge de l'exercice

	Régime à prestations déterminées capitalisé		Régimes à prestations déterminées non capitalisés	
	2014	2013	2014	2013
	\$	\$	\$	\$
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	1 693 000	1 656 000	1 114 000	1 113 300
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	(1 411 700)	-	-	-
Cotisations salariales des employés	(521 000)	(493 700)	-	-
Amortissement des pertes actuarielles	544 800	585 000	4 300	124 800
Pertes actuarielles constatées lors d'une modification de régime	1 411 700	-	-	-
Charge de l'exercice excluant les intérêts	1 716 800	1 747 300	1 118 300	1 238 100
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	2 012 100	1 961 000	517 100	547 100
Rendement espéré des actifs	(1 850 000)	(1 724 400)	-	-
Charge d'intérêts nette	162 100	236 600	517 100	547 100
Charge de l'exercice	1 878 900	1 983 900	1 635 400	1 785 200

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2014

13. Passif au titre des avantages sociaux futurs (suite)

f) Principales hypothèses (taux pondérés)

	Régime à prestations déterminées capitalisé		Régimes à prestations déterminées non capitalisés	
	2014	2013	2014	2013
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	6,10%	5,70 %	3,25%	3,75 %
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	6,10%	5,70 %	s. o.	s. o.
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	3,10%	3,25 %	2,52%	2,67 %
Taux d'inflation (fin d'exercice)	2,10%	2,25 %	2,10%	2,25 %
Taux initial de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	s. o.	s. o.	6,64%	6,82 %
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	s. o.	s. o.	4,50%	4,50 %
Année où la tendance rejoint le taux ultime (fin d'exercice)	s. o.	s. o.	2027	2027

g) La Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal

Le 5 décembre 2014, le gouvernement du Québec a sanctionné la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (RLRQ, c. 15) (ci-après la « Loi »). La Loi vise la restructuration des régimes de retraite et vient distinguer les modalités d'application relativement au service accumulé avant le 1er janvier 2014 (ci-après le « service antérieur ») et le service qui s'accumule à compter de cette date (ci-après le « service postérieur »). Une évaluation actuarielle au 31 décembre 2013 est requise par la Loi pour tous les régimes visés.

Un processus prévoit une période de négociations débutant le 1er février 2015 afin de déterminer la nature des changements qui seront apportés aux régimes. En l'absence d'entente, une décision sans appel sera prise ultimement par un arbitre. Il est à noter que selon les conditions prévues à la Loi, certains régimes peuvent faire l'objet de report dans le processus avec négociations à compter du 1er janvier 2016 (ci-après « régimes avec report »). Pour ces régimes avec report, une évaluation au 31 décembre 2014 sera requise. Certains changements de la Loi s'appliquent dès le 1er janvier 2014, d'autres s'appliquent à la conclusion de l'entente entre les parties alors que d'autres éléments s'appliquent à la fin de la convention collective en vigueur pour les régimes avec report.

Des requêtes introductives d'instance en déclaration d'inconstitutionnalité et en nullité ont été déposées devant la Cour supérieure visant à faire annuler cette Loi. Puisque l'issue de ces démarches est indéterminable, les incidences possibles de ces requêtes n'ont pas été prises en compte au 31 décembre 2014.

La Loi prévoit divers éléments visant les modalités du service antérieur et celles du service postérieur. Sans être une liste exhaustive, voici les principaux changements prévus à la Loi.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2014

13. Passif au titre des avantages sociaux futurs (suite)

g) La Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (suite)

Pour le service antérieur :

- Élimination de l'indexation automatique de la rente de retraite et de la prestation additionnelle pour les participants actifs;
- Partage du déficit attribuable aux participants actifs entre la Société et les participants actifs (portion entre 45 % et 50 % aux participants actifs);
- Suspension possible de l'indexation automatique des rentes des participants retraités à compter de 2017 selon certaines conditions prévues à la Loi (incluant une décision de la Société prise à cet effet avec convocation des retraités à une assemblée).

Conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (SP 3250) et aux directives du MAMOT, seuls les deux premiers points ont été considérés au cours de l'exercice 2014.

Pour le service postérieur :

- Élimination de l'indexation automatique de la rente de retraite et de la prestation additionnelle pour les participants actifs;
- Plafonnement de la cotisation d'exercice à 18 % de la masse salariale;
- Partage à 50 / 50 de la cotisation d'exercice entre les participants actifs et la Société;
- Partage à 50 / 50 des déficits liés au service postérieur entre les participants actifs et la Société;
- Mise en place d'un fonds de stabilisation auquel des cotisations d'au moins 10 % de la cotisation d'exercice seront versées (parts égales entre les participants actifs et la Société).

Conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (SP 3250) et aux directives du MAMOT, seuls les deux premiers points ont été considérés au cours de l'exercice 2014.

Les incidences de ces modifications pour la Société aux résultats de 2014 suite à l'élimination de l'indexation automatique des rentes de retraite et de la prestation additionnelle des participants actifs sont les suivantes :

- Diminution du coût des services passés de 1 411 700 \$;
- Pertes actuarielles nettes constatées en contrepartie de 1 411 700 \$;
- Diminution du coût des service courant de l'exercice de 159 800 \$.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2014

14. Immobilisations

	Solde au début	Addition	Cession / Ajustements	Solde à la fin
	\$	\$	\$	\$
Coût				
Infrastructures	2 874 313	542 780	203 098	3 213 995
Bâtiments	48 319 555	1 931 935	-	50 251 490
Véhicules	122 186 365	20 182 266	201 934	142 166 697
Ameublement et équipements de bureau	20 760 508	429 680	22 000	21 168 188
Machinerie, outillage et équipements	13 941 652	1 260 075	72 261	15 129 466
Terrains	1 533 980	911 938		2 445 918
	<u>209 616 373</u>	<u>25 258 674</u>	<u>499 293</u>	<u>234 375 754</u>
Immobilisations en cours	11 636 946	(2 028 870)	-	9 608 076
	<u>221 253 319</u>	<u>23 229 804</u>	<u>499 293</u>	<u>243 983 830</u>
Amortissement cumulé				
Infrastructures	2 144 021	89 419	235 817	1 997 623
Bâtiments	15 386 697	1 216 355	-	16 603 052
Véhicules	92 343 281	8 134 988	180 096	100 298 173
Ameublement et équipements de bureau	10 437 758	1 521 652	21 999	11 937 411
Machinerie, outillage et équipements	6 623 310	947 170	35 363	7 535 117
	<u>126 935 067</u>	<u>11 909 584</u>	<u>473 275</u>	<u>138 371 376</u>
Valeur comptable nette	<u>94 318 252</u>			<u>105 612 454</u>

Au 31 décembre 2014, des immobilisations ainsi que des immobilisations en cours, au coût de 2 281 864 \$ (1 116 081 \$ en 2013), sont inscrites dans les créditeurs et frais courus.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2014

15. Autres actifs non financiers

	2014	2013
	\$	\$
Dépôt pour l'achat d'autobus	4 285 016	4 115 942
Frais payés d'avance	192 196	162 636
	4 477 212	4 278 578

16. Engagements

Au 31 décembre 2014, la Société a des engagements qui s'établissent comme suit :

a) Contrat d'acquisition d'autobus urbains

Par l'entremise du processus d'achats unifiés regroupant les membres de l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ), la Société de transport de Montréal (STM) a été mandatée pour faire l'acquisition d'autobus hybrides à plancher surbaissé pour les années 2013 à 2016. Ce contrat comporte également deux options d'une année chacune, soit une pour 2017 et une pour 2018. Le montant total des contrats pour la Société, y compris les années d'option, ne doit pas dépasser 120 M\$. La Société prévoit recevoir 20 autobus en 2015 pour une valeur estimée à 14,2 M\$. Une avance contractuelle de 4,2 M\$ a été versée en date du 31 décembre 2014.

b) Boîtes à perception pour autobus

En 2012 et 2013, la Société a mandaté la STM pour procéder à l'acquisition de 70 boîtes de perception pour autobus entre 2013 et 2018, dont 9 en 2015, pour un montant total de 1,9 M\$. Le solde résiduel de ce contrat au 31 décembre 2014 est de 1,3 M\$.

c) Contrats de services pour le transport aux personnes handicapées

Dans le cadre de ses opérations de transport adapté, la Société a octroyé deux contrats de services, soit un premier en 2010 pour le transport par minibus et un second en 2011 pour le transport par taxi collectif. Le contrat pour le transport par minibus comportait une option de prolongation de 48 mois que la Société a décidé d'exercer. Le solde résiduel de ces deux contrats est de 24,3 M\$. Les versements prévus s'établissent de la façon suivante : 7,8 M\$ en 2015, 8,0 M\$ en 2016, 4,2 M\$ en 2017 et 4,3 M\$ en 2018.

d) Contrats d'approvisionnement en carburant

Par l'entremise du processus d'achats unifiés de l'ATUQ, la Société a mandaté la STM pour négocier un contrat d'approvisionnement en carburant auprès d'un fournisseur, lequel comporte une durée prédéterminée. La Société a également négocié des ententes (contrats de swaps) avec des institutions financières afin d'atténuer les effets de fluctuations du prix du carburant sur le marché, et ce, jusqu'au 31 décembre 2017. La Société s'est engagée à payer une quantité de 27 millions de litres à un prix fixe, ce qui représente une somme d'environ 20,5 M\$.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2014

16. Engagements (suite)

e) Mesures préférentielles

Dans le cadre du programme visant la mise en service des mesures préférentielles pour les autobus, la Société a octroyé plusieurs contrats pour des services professionnels pour un montant total de 1,8 M\$. Les versements prévus sont de 1,1 M\$ en 2015 et 0,7 M\$ en 2016.

f) Agrandissement garage et bâtiments

La Société a octroyé des contrats en vue de l'agrandissement de son garage et des locaux administratifs pour un montant de 7,0 M\$. Les versements prévus sont de 6,6 M\$ en 2015 et 0,4 M\$ en 2016.

En vertu de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, la Ville de Laval est garante des obligations et des engagements de la Société. La garantie est sans contrepartie.

17. Éventualités

Dans le cours normal de ses activités, la Société de transport de Laval fait l'objet de divers litiges. Bien que l'issue de ces litiges, au 31 décembre 2014, ne puisse être déterminée avec certitude, la Société est d'avis que leur dénouement n'aura aucune incidence défavorable importante sur sa situation financière, ses résultats et ses flux de trésorerie.

18. Données budgétaires

L'état des résultats ainsi que les activités de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales comportent une comparaison avec le budget adopté par la Ville de Laval le 3 décembre 2013.

19. Opérations entre apparentés

La Société fait partie du périmètre comptable de la Ville de Laval. La Société ne réalise aucune opération importante avec la Ville de Laval dans le cours normal de ses affaires, en excluant les contributions reçues de la Ville de Laval, soit 57 357 000 \$ en 2014 et 55 550 000 \$ en 2013.

ANNEXE A – DETTE À LONG TERME

Au 31 décembre 2014

Émission					Solde	
Date	Numéro	Montant	Taux d'intérêt	Échéance	2014	2013
		\$	%		\$	\$
2004-01-13	30	8 000 000	4,7398	2014	-	1 275 000
2005-03-30	31	12 600 000	4,3769	2015	2 059 000	3 422 000
2009-05-20	36	4 755 000	3,3199	2014	-	3 156 000
2010-01-26	37	4 476 000	2,8120	2015	2 590 000	3 086 000
2010-12-21	38	6 153 000	2,8336	2015	3 767 000	4 394 000
2011-11-23	39	25 284 000	2,5581	2016	18 601 000	20 907 000
2012-11-21	40	4 260 000	2,2387	2017	3 625 000	3 947 000
2013-02-20	41	4 710 000	2,0419	2018	3 814 000	4 710 000
2013-07-23	42	6 612 000	2,1876	2018	5 685 000	6 612 000
2013-09-18	43	2 000 000	2,6203	2018	1 827 000	2 000 000
2013-12-18	44	8 230 000	2,3967	2018	7 452 000	8 230 000
2014-05-21	45	5 669 000	2,1268	2019	5 669 000	-
2014-10-21	46	8 174 000	2,2417	2019	8 174 000	-
					63 263 000	61 739 000

ANNEXE B – CHARGES PAR OBJET

Exercice terminé le 31 décembre 2014

	2014 Budget	2014 Réel	2013 Réel
	\$	\$	\$
Salaires, traitements et avantages sociaux	77 190 607	77 074 325	73 246 653
Carburant	8 502 119	8 335 078	8 804 033
Contrats de transport adapté	7 919 234	8 007 904	7 970 846
Entretien et réparations des véhicules	3 918 753	4 000 959	4 344 947
Honoraires et contrats	3 946 311	3 427 868	3 856 953
Entretien et réparations des bâtiments et équipements	2 240 822	1 869 403	2 151 003
Services publics	1 274 839	1 346 805	1 353 441
Assurances, taxes et immatriculations	933 539	931 837	880 485
Matériel et fournitures	284 029	245 166	261 673
Cotisations, frais de représentation et autres dépenses	307 449	272 758	239 860
Location	94 254	99 157	85 528
Dépenses imprévues	1 900 081	-	-
Contribution à l'Agence métropolitaine de transport	8 081 500	6 881 815	7 203 155
Intérêts et frais de financement	3 485 198	2 386 524	2 525 433
Amortissement des immobilisations	14 959 000	11 909 584	11 649 727
	135 037 734	126 789 183	124 573 737

ANNEXE C – ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES

Exercice terminé le 31 décembre 2014

	2014 Budget	2014 Réel	2013 Réel
	\$	\$	\$
Revenus			
Contribution de la Ville de Laval	57 357 000	57 357 000	55 550 000
Usagers	34 128 689	32 196 706	31 522 753
Transferts du gouvernement du Québec	22 928 277	19 881 538	20 658 597
Contribution de l'Agence métropolitaine de transport	11 664 616	10 888 390	12 250 532
Autres revenus	2 493 553	2 659 146	2 589 146
	128 572 135	122 982 780	122 571 028
Charges			
Transport régulier	82 302 273	81 654 765	79 773 886
Administration générale	15 730 536	15 251 884	14 808 440
Transport adapté	8 579 147	8 704 611	8 613 096
Contribution à l'Agence métropolitaine de transport	8 081 500	6 881 815	7 203 155
Intérêts et frais de financement	3 485 198	2 386 524	2 525 433
Dépenses imprévues	1 900 081	-	-
Amortissement des immobilisations	14 959 000	11 909 584	11 649 727
	135 037 735	126 789 183	124 573 737
Excédent (déficit) de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales	(6 465 600)	(3 806 403)	(2 002 709)
Conciliation à des fins fiscales			
Immobilisations			
Produit de cession		2 675	(73)
Amortissement	14 959 000	11 909 584	11 649 727
Perte sur cession	-	23 343	4 415
	14 959 000	11 935 602	11 654 069
Financement			
Financement à long terme des activités de fonctionnement	285 968	138 333	176 456
Remboursement de la dette à long terme	(9 110 296)	(8 250 418)	(9 053 135)
	(8 824 328)	(8 112 085)	(8 876 679)
Affectations			
Activités d'investissement	(689 875)	(659 534)	(1 372 532)
Excédent accumulé			
Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	(112 997)	(85 721)	(157 773)
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	1 133 800	1 525 874	1 185 758
	330 928	780 619	(344 547)
	6 465 600	4 604 136	2 432 843
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	-	797 733	430 134

ANNEXE D – ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES

Exercice terminé le 31 décembre 2014

	2014 Budget	2014 Réel	2013 Réel
	\$	\$	\$
Revenus			
Transferts du gouvernement du Québec	15 389 820	8 853 034	6 272 304
Autres revenus			
Excédent d'investissement avant conciliation à des fins fiscales	15 389 820	8 853 034	6 272 304
Conciliation à des fins fiscales			
Immobilisations			
Acquisitions			
Terrain	-	(2 693 653)	
Infrastructures	(10 525 673)	(1 538 292)	(32 962)
Bâtiments	(8 825 000)	(3 382 982)	(5 095 953)
Véhicules	(20 670 892)	(13 189 538)	(7 173 515)
Ameublement et équipements de bureau	(5 069 169)	(2 257 023)	(1 670 629)
Machinerie, outillage et équipements	(452 000)	(168 316)	(1 235 064)
	(45 542 734)	(23 229 804)	(15 208 123)
Financement			
Financement à long terme des activités d'investissement	26 099 500	10 635 667	6 640 880
Affectations			
Activités de fonctionnement	689 875	659 534	1 372 532
Excédent accumulé			
Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	3 363 539	1 871 158	-
	4 053 414	2 530 692	1 372 532
	(15 389 820)	(10 063 445)	(7 194 711)
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	-	(1 210 411)	(922 407)

ANNEXE E – EXCÉDENT ACCUMULÉ

Au 31 décembre 2014

	2014	2013
	\$	\$
Excédent accumulé		
Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	26 984 553	27 972 257
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	(12 213 870)	(10 697 742)
Financement des investissements en cours	(420 323)	790 088
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	52 317 848	43 556 974
	66 668 208	61 621 577

VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS

Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés

Excédent de fonctionnement affecté	25 249 527	26 322 952
Fonds réservés		
Fonds de roulement	1 180 000	1 084 533
Financement des activités de fonctionnement	555 026	564 772
	1 735 026	1 649 305
	26 984 553	27 972 257

Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir

Avantages sociaux futurs		
Déficit initial au 1 ^{er} janvier 2007		
Régime capitalisé	971 700	1 111 700
Régimes non capitalisés	(8 466 700)	(8 466 700)
Avantages postérieurs au 1 ^{er} janvier 2007		
Régime capitalisé	(20 300)	(20 300)
Régimes non capitalisés	(5 900 500)	(4 915 000)
Paiements de transfert	1 756 956	2 157 330
Financement à long terme des activités de fonctionnement	(555 026)	(564 772)
	(12 213 870)	(10 697 742)

ANNEXE E – EXCÉDENT ACCUMULÉ AU 31 DÉCEMBRE 2014

	2014	2013
	\$	\$
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)		
Financement des investissements en cours		
Financement non utilisé	1 894 342	1 441 343
Investissements à financer	(2 314 665)	(651 255)
	(420 323)	790 088
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs		
Éléments d'actif		
Immobilisations	105 612 454	94 318 252
Éléments de passif		
Dette à long terme	62 707 974	61 174 228
Montants des débiteurs et autres montants affectés au remboursement de la dette à long terme	(9 413 368)	(10 412 950)
	53 294 606	50 761 278
	52 317 848	43 556 974

